

Investissement Canada—Loi

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir formuler quelques observations au sujet de ce groupe d'amendements qui ont trait à l'article 5 qui définit les attributions du ministre. Au départ, je tiens à rappeler que notre parti reconnaît l'importance de l'investissement et son utilité pour l'économie, mais il croit que cet investissement doit respecter certains critères. En vertu de cette motion, le ministre sera tenu d'élaborer des directives à la fois pour le moyen et le long termes.

En présentant ce projet de loi en décembre dernier, le ministre a suscité des réactions intéressantes. A l'époque, un éditorial intitulé «Le pari mal avisé de Stevens» avait paru dans le *Toronto Star*. Ce projet de loi a des visées très courtes, ce qui fait que l'on espère en favorisant l'investissement, que l'on réussira à procurer toutes sortes d'avantages aux Canadiens. Or les dispositions de ce projet de loi ne prévoient rien pour le moyen terme, et encore moins pour le long terme.

Les députés reconnaîtront tous que l'économie canadienne est déphasée. Prenons l'exemple de ma province d'origine, la Colombie-Britannique; depuis quelques années, l'économie de la province s'est peu à peu orientée vers l'exportation des ressources naturelles sous la forme de matières premières. Nous ne faisons pas fondre notre cuivre. Nos exportations de billots de bois ont augmenté. Dans bien des cas, nous exportons de la pulpe plutôt que du papier, un produit fini. Or dans l'état actuel des choses, ces ressources s'amenuisent. Nous avons épuisé les ressources dans bon nombre de nos mines et nos forêts ont été gravement surexploitées.

Le gouvernement du Canada et celui de Colombie-Britannique n'ont pas encore réussi à conclure une entente globale de développement économique et régionale qui nous permettrait de financer le reboisement de nos forêts. Le secteur des pêches est en difficulté et le comité des pêches en examine le dossier en ce moment. Divers groupes d'utilisateurs se disputent avec véhémence leur part de cette ressource.

Outre les problèmes que nous éprouvons au chapitre de nos ressources de base, nous en éprouvons de bien plus grands en ce qui concerne nos débouchés. Nous avons même du mal à écouler les produits dont la vente a toujours été assurée, même si ces ressources s'épuisent de jour en jour.

Bien que le gouvernement ait promis de nous donner des emplois, on compte 22,000 travailleurs de moins en Colombie-Britannique par rapport à septembre dernier au moment où le gouvernement a pris le pouvoir. Il n'a jamais cherché à créer de l'emploi. Et je doute que le présent projet de loi favorise la création d'emplois à moins qu'on ne le modifie de façon substantielle en y intégrant les directives que nous préconisons.

Les bouleversements que connaissent aujourd'hui l'économie de la Colombie-Britannique et toute l'économie du Canada sont le résultat de décisions de grandes sociétés qui ont décidé d'investir là où étaient leurs intérêts. Elles cherchent simplement à maximiser leurs pouvoirs et leurs profits. Je ne pense pas que nous puissions reprocher à ces entreprises d'agir dans leur propre intérêt. Somme toute, il faut s'y attendre. On ne devrait pas leur reprocher de se comporter ainsi comme on ne peut reprocher au tigre d'être carnivore. Mais nous ne laissons pas les tigres rôder en liberté. Ce n'est pas parce que nous ne

voulons pas reprocher au tigre de se comporter en carnivore que nous devons laisser le village sans défense et laisser le tigre dévorer qui bon lui semble.

Les forces du marché sur lesquelles ce projet de loi compte pour développer l'économie du Canada ne sont rien moins qu'une jungle remplie de prédateurs. Et à moins de prendre les moyens de protéger nos intérêts, nos intérêts ne seront pas protégés.

Les décisions d'investir ne devraient pas être prises uniquement en fonction des lignes de conduite élaborées par les grandes entreprises dans leur intérêt, mais aussi en fonction de directives élaborées pour le mieux être des Canadiens. Telle est la responsabilité du gouvernement et du ministre. Et c'est pourquoi nous voulons que les dispositions de la motion n° 10 soient intégrées au projet de loi.

Dans notre parti, nous estimons que les investissements ne devraient pas être faits au hasard mais qu'ils devraient plutôt s'insérer dans une stratégie industrielle dont les objectifs seraient le plein emploi, la croissance, la diversification, l'autonomie économique et le dynamisme de la compétitivité. Je suis certain que tous les députés conviendront que ce sont des objectifs souhaitables et assurément nos vis-à-vis les considèrent comme tels. Cependant, voici ce qui distingue fondamentalement les néo-démocrates des conservateurs. Ces derniers croient que ces objectifs pourront être atteints si nous ouvrons les portes toutes grandes au capital étranger. Si nous favorisons l'entrée d'investissements étrangers au Canada, ces objectifs seront atteints d'office.

L'évangile conservateur dit ceci: «Cherchez d'abord l'investissement étranger et le reste vous sera donné par surcroît.» Ce à quoi nous répondons: «Pas nécessairement; non, pas nécessairement.» Des études ont clairement établi que les choses ne se passaient pas ainsi.

Une voix: Est-ce que vous mettez en doute la parole de Dieu?

• (1610)

M. Manly: Monsieur le Président, un député conservateur me demande si je renie Dieu. Ma foi, si les conservateurs veulent idolâtrer l'investissement étranger tout-puissant, comme certains le font, je suis parfaitement disposé à renier cette idole.

Les députés néo-démocrates estiment que nous devons élaborer des plans afin d'atteindre ces objectifs. Les capitaux privés ont un rôle à jouer, mais il doit être encadré par des critères publics. Le gouvernement fédéral doit mettre au point un cadre de planification qui doit tenir compte du point de vue des localités. Si je peux revenir à ma circonscription, je ne crois pas que les bûcherons et les employés des scieries dans la région du lac Cowichan auraient été témoins d'une dévastation aussi complète et rapide de la région et de la vente aussi rapide du bois s'ils avaient eu leur mot à dire dans la planification. S'il en avait été ainsi, il y aurait encore des localités prospères pourvues de scieries plutôt que des localités qui n'ont plus, comme moteur de leur économie, que le tourisme et les pensions des retraités.